

**CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2024 A 19 H 30**

**DANS LA SALLE DE LA MAIRIE DU CHEF-LIEU**

Le conseil municipal de LA ROQUETTE SUR VAR s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie du Chef-Lieu, sous la présidence de Mme le Maire, Nicole LABBE.

Date de convocation : 17 Mai 2024

Elus en exercice : 12

Etaient présents : 9 - Nicole LABBE, Denis MOLLARD, Robert AGOSTINI, Marie-Thérèse DUPORTAIL, Dominique MESIANO, Joël CASANI, Aurélia GIROUX, Philippe BRUSCHI, Jean-Marie MEIER.

Excusés : 2- Stéphane RULLO (pouvoir à Robert AGOSTINI), Rachid SIAD (pouvoir à Nicole LABBE).

Absente : 1- Windy PETIT

Secrétaire de séance : Jean-Marie MEIER

**ORDRE DU JOUR :**

Mme Aurélia GIROUX fait une observation sur le compte rendu du Conseil municipal du 29 Avril 2024. Il a été écrit que « Mme Aurélia GIROUX était au courant de l'augmentation des prix pour les travaux de la salle polyvalente au village ». N'est pas d'accord avec le compte rendu. Mme GIROUX affirme ne pas avoir été informée.

**1°) PERSONNEL : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A 25 H ET OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2024 :**

Mme le Maire propose aux élus la suppression et la création de poste pour un adjoint administratif nouvellement titularisé et qui passera à temps complet au 1<sup>er</sup> juin 2024 – Accord à l'unanimité des élus.

**2°) ROUTE DU MOULESTRE :** Cession d'une partie du chemin à M. et Mme BLANC Christophe et M. ROBERT DIT GANIER Jean-Claude. Sujet qui nous a fait perdre beaucoup de temps pour en arriver à ce qui avait été prévu au départ entre M. Blanc et la mairie.

Concernant la cession à M. et Mme BLANC, Accord à l'unanimité des élus pour la cession d'une partie du chemin du moulestre. Accord de M. et Mme BLANC de payer la somme de 1.000 € pour l'acquisition de cette partie.

Pour M. Robert Dit Ganier : Accord à l'unanimité des élus pour la cession d'une partie du chemin du moulestre. Mme GIROUX pose la question : à quel prix ? Mme le Maire répond 6300 € comme prévu et accepté par M. Robert Dit Ganier.

### **3°) SIVOM VAL DE BANQUIERE - RETRAIT DE LA COMMUNE DE LA TRINITE**

**A COMPTER DU 2EME SEMESTRE 2024 :** Mme le Maire informe les élus que nous risquons d'avoir notre participation augmentée- accord à l'unanimité des élus

### **4°) AMF06 – MOTION DES MAIRES POUR UNE DEMANDE DE REVISION DE LA**

**LOI SRU :** Mme le Maire informe les élus que l'association AMF06 ira demander la révision pour les communes : accord à la majorité : 10 voix pour, 1 abstention (Jean-Marie MEIER).

### **5°) CREATION DE ZONES AGRICOLES PROTEGEES SUR LA COMMUNE :**

Dossier reçu de M. le Préfet. Validation de ces zones par le Conseil municipal : M. Robert AGOSTINI et Mme le Maire souhaitent demander le retrait de l'école du Pont Charles Albert dans cette zone agricole protégée tout en sachant qu'elle est déjà en zone inondable. Pas de décision prise, à voir avec les services compétents de la Préfecture.

### **6°) CONVENTION DE GESTION EN FLUX – LE LOGIS FAMILIAL A BAUS-ROUX**

Le Logis Familial a l'intention de vendre les petites maisons de Baus-Roux.

Nicole LABBE informe les élus que 2 logements sont réservés à la Commune.

D'après M. Robert AGOSTINI, il n'y aura qu'un seul logement destiné à la Commune (loué à M. ESCLAMANTI Patrick depuis le début).

« La préfecture avait obtenu le droit de vendre, mais les locataires voulaient que tous leurs loyers payés depuis des années leurs soient déduits du prix de vente ! du coup tout s'est arrêté, cela était sous la mandature de M. Jean-Jacques ISAIA ».

A ce jour, les logements vident ne sont plus remis à la location.

Mme le Maire demande aux élus de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention de gestion en flux qui ne nous concerne pas vraiment. Accord à l'unanimité des élus.

### **DIVERS :**

-Mme le Maire informe les élus qu'une demande d'achat d'un véhicule pour la Commune avait été faite auprès du garage Renault de St André de la Roche. Il nous a proposé très rapidement une DACIA SANDERO au prix de 13850 €.

-Arrivée de Mme Windy PETIT à 19h55

-1 emplacement va être réservé dans le parking sous l'école du village pour garer ce nouveau véhicule. Nous gardons la C3 pour le moment, elle est trop vieille et ne passera plus au contrôle technique. Christopher l'utilisera lorsque le jumpy partira en réparations.

- lecture des tableaux des élus présents pour les élections du 9 juin 2024.

- Mail reçu de Mme BERNABEU pour l'acquisition d'une concession au hameau de Baus-Roux, des informations complémentaires vont lui être demandées.
- Autre demande pour une case au colombarium à Baus-Roux (Famille DANIELE) mais pas de demande officielle pour le moment.

Fin de séance à 20h05.

Le secrétaire de séance,



Mme le Maire,

